

Avis

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **40 (1911)**

Heft 19

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

est insuffisante; il est nécessaire de procéder à une réorganisation prompte et complète de notre enseignement pédagogique. Les études seront faites dans une école normale cantonale unique et obligatoire. La culture professionnelle commencera dès l'entrée à l'école normale. Les études pédagogiques commenceront après deux années d'école secondaire, dureront quatre ans. Un brevet unique donnera le droit d'enseigner dans les écoles publiques et ne pourra être obtenu avant l'âge de 20 ans. Les études tendront à une culture générale plus étendue et plus rationnelle, surtout dans les domaines scientifique, philosophique et pédagogique. Un véritable apprentissage professionnel, théorique et pratique, est indispensable. Il nécessite l'organisation d'une école d'application. Le perfectionnement professionnel sera poursuivi par des leçons types et des exercices pratiques d'enseignement faits régulièrement dans les séances des sections pédagogiques.

France. — Le *Temps* pose la question « L'école laïque est-elle en péril ? » et y répond par des constatations qui se résument dans les chiffres suivants : En un an, le nombre des *écoles publiques* est passé de 71,269 à 71,491 pour la France et l'Algérie; gain de 222 unités. Le nombre des élèves inscrits dans ces écoles est passé de 4,064,559 à 4,135,886, soit un gain de 71,327 unités. Dans la même année et dans les mêmes limites, le nombre des *écoles privées* est passé de 14,298 à 14,428; gain de 130 unités. Le nombre des élèves inscrits est passé de 933,749 à 960,712, soit un gain de 26,963 unités. Ainsi, en un an, le nombre des écoles publiques a augmenté de 3,1 pour 1000; celui des écoles privées, de 9 pour 1000. Le nombre des élèves des premières a augmenté de 17,3 pour 1000; des secondes, de 28 pour 1000. Ce recul relatif de l'école publique par rapport à l'école privée est considérable dans certains départements de l'ouest, où les curés, soutenus par des associations de pères de famille, obtiennent le renvoi par les propriétaires des fermiers qui ne consentent pas à envoyer leurs enfants à l'école libre. Le *Temps* en cite plusieurs exemples.



AVIS

Depuis le 15 novembre, l'inspectorat scolaire de la Broye est transféré de Domdidier à Estavayer-le-Lac, où réside désormais M. Louis Bonfils.